

MAYA

n°23 Juin 2012

ZINE

Périodique trimestriel
de Miel Maya Honing asbl

BELGIQUE-
BELGIE
P.P.
4099 LIEGE X
9/2579

Bureau de dépôt 4099 Liège X
n°agrèation P302363

DOSSIER

LE COMMERCE ÉQUITABLE DU MIEL

pp.5-8

CARNET DE ROUTE

Un projet qui fonctionne p.3

ÉDUCATION

Comment faire de vos élèves
des citoyens du monde ? p.4

COMMERCE ÉQUITABLE

Barbar-Maya : l'exemple
d'une collaboration réussie p.9

NOUVELLES & AGENDA

p.10

D'ICI, DE LÀ

La campagne Communes
du Commerce Equitable p.11



Beekeeping for development

ÉDITORIAL

Le dossier de ce Mayazine comble une lacune : nous n'avions jamais présenté le fonctionnement du commerce équitable du miel, tout juste avons-nous, il y a six ans déjà !, en juin 2006, présenté la filière du miel, de la production à l'exportation. Ceci nous donne l'occasion de rappeler que nos deux organisations, Miel Maya Honing et Maya Fair Trade, sont complémentaires et forment un ensemble cohérent, au service de nos partenaires, les organisations apicoles. Commercialisation du miel, appui à la production, suivi et renforcement des organisations de producteurs, mise en réseau, sensibilisation, formation et mobilisation de la population belge autour du commerce équitable, toutes ces facettes de nos activités sont au service d'un même projet commun.

Benoît Olivier



L'organisation Maya, c'est qui, c'est quoi ?

Miel Maya Honing asbl est une organisation non gouvernementale (ONG) agréée. Elle est active au Nord et au Sud. Au Sud, ses activités consistent en l'appui à des organisations apicoles du Mexique, d'Amérique Centrale et d'Afrique, sous la forme de projets de développement. Au Nord, elle sensibilise la population belge au commerce équitable du miel.

Ces activités sont financées par des subsides, par les dons des particuliers et par des recettes diverses (animations, livres et autres publications, abonnements au périodique). Maya Fair Trade scrfs, organisation liée à Miel Maya Honing asbl, contribue également au financement des projets au Mexique, en Amérique Centrale et en Afrique.

Maya Fair Trade scrfs (société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale) a pour principale activité l'importation de miel du commerce équitable et sa commercialisation, soit en bocal, en seau, etc., soit au sein de produits composés, comme les bonbons au miel, les spéculoos, les pains d'épices, les nougats, etc. Elle est financièrement indépendante et ne perçoit aucun subside.

Miel Maya Honing asbl

L'équipe de Miel Maya Honing comprend : Laure Combeaud, Katleen Cuypers, Noémie El Agrebi, Benoît Olivier, Emilie Sainvitu et Alexia van Innis.

Rue de Steppes 26 - B-4000 Liège (siège social)
T. 04 / 380 06 18 - F. 04 / 380 45 99
liege@maya.be - www.maya.be

Valkenrijgang 26 - B-3000 Leuven
T. 016 / 22 91 80
leuven@maya.be - www.maya.be

Miel Maya Honing asbl est agréée pour délivrer des attestations fiscales, pour tout don d'au moins 40 € par an (versé en une ou plusieurs fois).
Compte bancaire : IBAN BE 91 3400 6533 3376, Code BIC : BBRUBEBB

Colophon

Secrétaire de rédaction : Noémie El Agrebi
Comité de rédaction : Laure Combeaud, Katleen Cuypers, Noémie El Agrebi, Benoît Olivier et Emilie Sainvitu.
Ont également collaboré à ce numéro : Jean Grandjean, Maurice Lambert, Philippe Lefebvre, Alexia van Innis.

Conception : www.synthese.be
Impression : AZ PRINT
Imprimé à 1000 exemplaires sur papier 100% recyclé et blanchi sans chlore.
Encres d'origine végétale, biodégradables.

Crédit photographique : tous droits réservés pour Miel Maya Honing.
Auteurs : Claire Deprez, Cécile François, Katleen Cuypers, Alexia van Innis.

Abonnement : 10 € par an (4 numéros)
Votre abonnement nous aide à continuer à publier ce Mayazine.
Compte bancaire IBAN BE 91 3400 6533 3376, Code BIC : BBRUBEBB, mention « abonnement Mayazine ».

Périodique édité avec le soutien de la DGD (Direction Générale du Développement).

Couverture

Pots de Miel « Toutes Fleurs » de 1 kg et de 500 gr de Maya Fair Trade.

Le Mayazine veut être attentif à la question du genre : nous n'oublions pas les nombreuses femmes qui participent à l'apiculture, même si nous écrivons « les apiculteurs » et non « les apicultrices ».

CARNET DE ROUTE UN PROJET QUI FONCTIONNE

Lors de mon dernier voyage en mai, j'ai visité deux organisations apicoles partenaires, Asdinapunp au Guatemala et Maya Vinic au Chiapas (Mexique). Ce voyage de dernière minute et de courte durée avait pour objectif de régler une situation interne difficile chez ASDINAPUNP au Guatemala. C'est avec beaucoup de questions sur le développement que je suis rentrée en Belgique.

Alexia van Innis

LA VISITE chez Asdinapunp était nécessaire, le projet avec ce partenaire peine à donner des résultats tangibles et continus. Les membres de cette coopérative ne participent pas aux réunions, la récolte du miel est faible, le technicien apicole n'effectue plus correctement ses visites aux ruches, le groupe de femme est démotivé... C'est pour cette raison qu'une évaluation de terrain était nécessaire. Une série de décisions ont dû être prises pour assurer le fonctionnement futur de cette organisation afin d'assurer la continuité du projet dans l'espoir qu'il finisse par porter ses fruits.

Après plusieurs jours d'évaluations et de réunions au Guatemala, je me suis rendue au Mexique (Chiapas) pour une visite de suivi de la coopérative Maya Vinic, également notre partenaire. Le projet de Maya Vinic, malgré une mauvaise récolte,¹ évolue avec de très bons résultats. Leurs membres sont très motivés par les avancées positives du projet : le magasin apicole fonctionne extrêmement bien, l'ensemble des membres a suivi des formations complètes en apiculture de base, des extracteurs ont été commandés et les membres se sont engagés à payer les 50% de leur coût. Les 4 techniciens sont motivés et appréciés par les membres. En moins de deux ans de temps,



Dans une spirale, nous sommes tous solidaires et égaux (Diplomado, module 4, Salvador, 02/2012)

l'organisation est passée de 60 à 130 apiculteurs. Maya Vinic commence à être reconnue pour son activité au Chiapas. Bref, on a là un ensemble d'éléments qui font penser que le projet est sur une excellente voie vers l'autonomie et le développement durable.

Cette visite éclair d'une semaine dans deux organisations tellement opposées dans leur manière de vivre le projet de Miel Maya Honing, me pousse à me poser des questions que je voulais partager avec les lecteurs du Mayazine.

En effet, ces deux projets ont été identifiés de la même manière, avec les mêmes outils. Pour les deux organisations, une analyse de contexte complète a été réalisée. Les deux organisations ont bénéficié

d'un suivi poussé sur le terrain et d'un projet répondant à leurs réels besoins. Elles ont toutes deux participé au processus de renforcement organisationnel. Au niveau de l'appui financier, les 2 projets ont reçu des montants comparables.

Alors, qu'est ce qui fait la différence ? Pourquoi cela marche pour certains et pas pour d'autres ? Quels sont ces mécanismes sous-jacents qui font qu'un projet prend ou pas ? S'agit-il du contexte historique de la région ? De l'histoire de l'organisation ? Quel élément dans cette histoire peut être déterminant à ce point ? S'agit-il d'un contexte externe parfois trop dur ? Est-ce une question de chance et d'avoir les bonnes personnes aux bons moments ? Ou alors, plus probablement, s'agit-il d'un ensemble de tous ces éléments.

¹ Situation généralisée en Amérique centrale

ÉDUCATION

COMMENT FAIRE DE VOS ÉLÈVES DES CITOYENS DU MONDE ?

Le Volet Nord de MMH dirige de plus en plus ses projets pédagogiques vers le long terme. De cette manière nous pouvons mieux accompagner les élèves pour devenir de véritables citoyens du monde. Voici un exemple du type de projets, faits sur mesure, pour les écoles de la commune de Sint-Niklaas.

Katleen Cuypers

CINQ ÉCOLES de Sint-Niklaas ont pris part, en 2011, au projet « Citoyens du monde », encadré par MMH. Les élèves de l'école primaire « Broeders Driegaaen » nous expliquent comment ils ont pu, en cinq étapes, devenir de véritables citoyens du monde!

ÉTAPE 1 : travail autonome en classe. « Nous avons étudié la culture, la civilisation et l'histoire du peuple Maya avec les élèves de la 5^{ème} et 6^{ème} année du primaire. Nous avons également regardé 4 épisodes de *W@=d@1*, ce qui nous a permis d'apprendre beaucoup sur le Mexique et les Mayas, dans une ambiance joyeuse.

ÉTAPE 2 : un atelier sur le commerce équitable par MMH.

« Ensuite, Jemina de Miel Maya Honing est venue dans les classes, et nous a parlé davantage sur les Mayas, illustrant leur culture à partir d'objets provenant du Mexique. Elle nous a également expliqué le fonctionnement du commerce équitable permettant que les agriculteurs reçoivent un juste prix pour leurs produits ».

ÉTAPE 3 : une visite interactive au wereld winkel. Un premier groupe a reçu une explication sur les objectifs du magasin et son fonctionnement, puis il a pu réel-



Atelier « Armando, un apiculteur mexicain » école primaire Broeders Driegaaen, Sint-Niklaas, 06.10.2011

lement faire ses courses. L'autre groupe a dû répondre à des questions sur le commerce équitable et a ensuite goûté différents produits.

ÉTAPE 4 : une visite à « JOMI ». « Jomi vend des légumes cultivés dans ses serres biologiques ainsi que le miel issu de ses ruches. Nous avons tout d'abord reçu une explication sur le fonctionnement du projet « JOMI » (emploi et environnement), puis nous avons visité les serres et les ruches.

ÉTAPE 5 : activité créative en classe. Les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année du primaire ont participé à un concours dans le but de gagner un

petit déjeuner équitable. Pour cela, ils ont dû concevoir une affiche sur le thème du commerce équitable. Ce sont les élèves de la 6^{ème} année primaire qui ont gagné ce concours! De leur affiche, seront imprimés des sets de table pour la « Villa trade ».²

Etes-vous également intéressés à faire de vos élèves de vrais citoyens du monde? Nous sommes toujours disposés à travailler avec vous sur un projet adapté à votre école, afin que ce projet de citoyenneté mondiale s'inscrive dans la culture scolaire sans que celui-ci ne représente un investissement en temps supplémentaire pour l'enseignant.

DOSSIER

LE COMMERCE ÉQUITABLE DU MIEL

« Le Commerce Équitable Fairtrade est une stratégie visant à promouvoir le développement durable et à réduire la pauvreté par le biais du commerce équitable. Ses principaux objectifs sont : modifier le système commercial conventionnel afin que les petits producteurs du Sud en retirent les bénéfices, et accroître leur accès aux marchés. Ces actions peuvent engendrer des améliorations du bien-être social et économique des petits producteurs, ainsi que leur autonomisation et la durabilité de l'environnement. »¹

Benoît Olivier

LE COMMERCE ÉQUITABLE du miel pratiqué par Maya Fair Trade s'inscrit dans un mouvement mondial en plein essor : « En 2010, le commerce équitable labellisé a enregistré une hausse de 18% pour un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros au niveau mondial. Ces produits émanent de 905 organisations certifiées représentant plus d'un million de travailleurs. En évaluant les impacts indirects, 6 millions de personnes bénéficient de ce type de commerce. »²

Avec deux mille tonnes,³ le commerce équitable du miel certifié par FLO constitue une activité non négligeable. On peut estimer que, sur base d'un prix moyen minimum de 2.750 USD/tonne,⁴ au moins cinq millions et demi de dollars seraient payés, chaque année, aux producteurs, plus une prime de 400.000 dollars pour leurs organisations.⁵

Mais, au niveau mondial, il faut bien reconnaître qu'il pèse peu, que ce soit au regard du marché du miel ou, même, de l'ensemble du commerce équitable certifié FLO : 0,5%, voire moins, dans les deux cas.⁶

Mais, quand on parle de commerce équitable du miel, de quoi parle-t-on? En volume, il s'agit du miel produit par des producteurs certifiés principalement par FLO, vendu ou non avec le label Fairtrade. Si l'on veut avoir une vue d'ensemble, il faut y ajouter le miel certifié par un autre organisme⁷ et le miel importé « dans le respect des standards du CE » mais non certifié.

Nous nous baserons uniquement sur le miel certifié par FLO, que nous connaissons le mieux : 100% du miel importé par Maya Fair Trade dispose de cette certification.

Quels sont les miels équitables distribués en Belgique? La marque Maya (voir page 8) représente au moins 90% du miel labellisé Fairtrade vendu en Belgique.⁸ Les autres miels labellisés FLO distribués en Belgique portent la marque d'autres organisations de commerce équitable (Alter-Eco, Ethiquable, Fair Trade Original, Gepa), de Meli, ou de chaînes de la grande distribution.

Le seul miel labellisé Fairtrade vendu par Oxfam est le miel Maya. Oxfam n'utilise pas le label Fairtrade pour les miels vendus sous sa propre marque et n'exige pas de ses fournisseurs la certification FLO.

¹ Préambule au Standard de FLO relatif aux organisations de petits producteurs. ² « Le commerce Sud-Sud », Olivier Bailly et Samuel Poos, CTB, décembre 2011. ³ Ce chiffre ne comprend que les quantités de miel vendues en bocal, non les quantités utilisées comme ingrédients dans d'autres produits (biscuits, bonbons etc.). ⁴ Prix FOB – Free on Board; voir, en page 7, les différents prix minimum fixés par FLO, tous largement inférieurs aux prix actuellement pratiqués sur le marché. ⁵ Soit environ 300.000 €, ce qui équivaut au budget « projets » de MMH sur 3 ans. ⁶ Le marché mondial du miel est évalué à 400.000 tonnes (voir le Mayazine n°20, p. 9). Sur base d'un prix de vente au consommateur final estimé à 8 €/kg minimum, le miel (vendu en bocal) représenterait 0,4% du chiffre d'affaires mondial du commerce équitable certifié par FLO. ⁷ Ecocert et IMO, deux certificateurs bio, ont créé leurs labels: respectivement Ecocert Équitable et Fair for Life. ⁸ Pour la période 2008-2011 (hors produits composés incorporant du miel : biscuits, confiserie etc.).

Comment fonctionne le commerce équitable labellisé par Max Havelaar ?



« Tout produit muni du label Max Havelaar doit se conformer à des Standards clairs définis tant pour la production des matières premières dans les pays du Sud, que pour la commercialisation des produits finis dans les magasins, et toutes les étapes intermédiaires. Ces Standards sont établis par l'organisation internationale FLO (Fairtrade Labelling Organisation), qui regroupe des représentants des petits producteurs, des labels nationaux, d'importateurs ou exportateurs, et de membres de la société civile. »¹ Le contrôle de ces standards et la certification proprement dite sont effectués par une entité indépendante de FLO International, FLO-CERT, qui, parfois, sous-traite le contrôle à d'autres organismes.²

Quatre catégories d'acteurs doivent être distinguées : les producteurs ; les exportateurs/importateurs/transformatrices (« Traders ») ; les détenteurs de licence ; les détaillants.

Des règles sont définies pour chaque catégorie : pour les producteurs, celles qui nous intéressent sont reprises dans le Standard pour les organisations de petits producteurs.³ Pour qu'une organisation bénéficie de ce Standard, il faut qu'au moins la moitié de ses membres soient des petits producteurs et que ceux-ci fournissent au moins la moitié du volume vendu avec la certification FLO. Pour des produits tels que le café, le cacao et le miel, un petit producteur est défini comme suit : le travail est effectué essentiellement par lui et sa famille ; il n'embauche pas d'ouvriers à l'année.

Quant aux détenteurs de licence, ils sont responsables de l'emballage final et paient à Max Havelaar une redevance, calculée par kilo, pour pouvoir utiliser le logo « Fairtrade garantie ». Aucune catégorie spécifique n'existe

pour les organisations de commerce équitable proprement dites : elles sont mises sur le même pied que les entreprises classiques, qu'il s'agisse de chaînes de supermarchés, de multinationales etc.

Les termes de certification et de labellisation doivent être bien distingués : Maya Fair Trade, par ex., est certifié « Trader » pour l'importation et la vente de miel en vrac, et est détenteur de licence pour l'utilisation du label « Fairtrade Garantie » sur les produits conditionnés et vendus sous la marque « Maya ».

Enfin, pour chaque produit, il existe un Standard spécifique, relatif au prix minimum, au montant de la prime et de l'acompte, ainsi qu'aux critères de qualité. Le Standard des Organisations de petits producteurs accorde une attention particulière aux aspects environnementaux : l'utilisation de pesticides dangereux et les OGM⁴ sont proscrits, la production respecte l'environnement ; les petits producteurs sont accompagnés dans la gestion de leur empreinte carbone et des effets du changement climatique.⁵

Le rôle de FLO consiste non seulement à édicter des règles (Standards) mais aussi à aider les producteurs à répondre aux critères. Une distinction est faite entre des critères minimum, ou « centraux », qui doivent être observés dès la certification ou, sinon, très vite après, et les critères « de développement » (progressifs) qui font référence aux améliorations continues que les organisations certifiées doivent fournir. Celles-ci doivent élaborer un Plan de Développement Fairtrade, lequel peut porter aussi bien sur les aspects commerciaux que sur l'amélioration de l'organisation ou des conditions de vie des producteurs et de leur communauté. La prime Fairtrade (200 dollars/tonne pour le miel) doit être utilisée pour le financement des

actions reprises dans ce Plan. Pour obtenir la certification, il existe toute une procédure, relativement longue pour les organisations de producteurs, et coûteuse : 500 € au moment de la demande, puis le coût de l'inspection préalable à la certification, facturé sur le nombre de jours que dure celle-ci, en fonction du nombre de producteurs que compte cette organisation⁶. Ces coûts sont dus, que l'organisation obtienne, ou non, la certification. Si elle l'obtient, elle devra également payer des frais annuels et recevoir annuellement la visite d'un inspecteur. Les organisations certifiées depuis déjà un certain temps et qui ont montré de bons résultats sont auditées seulement tous les trois ans.

Le système de certification du commerce équitable, tel que pratiqué par FLO, s'est fortement sophistiqué, et alourdi, ces dernières années, au point qu'on peut se demander s'il reste accessible aux petites associations de producteurs. En réponse à cette critique, FLO a créé un Fonds de Certification pour les Producteurs, ainsi qu'une unité de support aux producteurs. Mais est-ce suffisant ?

Prix du miel (FOB) MINIMUM fixés par FLO depuis le 1/1/11, auxquels s'ajoute la Prime Fairtrade⁷ :
Conventionnel, qualité A : 2,55 USD/kg ; qualité B : 2,30 USD
Bio, qualité A : 2,95 USD/kg ; qualité B : 2,66 USD.

Prime Fairtrade : 0,20 USD/kg, quelle que soit la qualité (conv./bio, A ou B). Ce montant est fixe et ne varie pas en fonction de l'évolution du prix du miel. Acompte : 60%, disponible au moins six semaines avant l'expédition de la marchandise.

Mode d'emploi du commerce équitable

Vous pouvez trouver sur [www.maya.be/commerce équitable](http://www.maya.be/commerce-equitable) la définition du commerce équitable adoptée par les principales organisations belges ainsi que divers documents cités dans ce dossier, dont le Standard pour les organisations de petits producteurs et le Standard pour le miel.

L'impact du commerce équitable sur les producteurs¹

L'impact du commerce équitable ne se limite pas au prix. Un des principaux impacts du commerce équitable est la stabilisation des revenus.² Cet objectif est atteint au travers d'un prix minimum garanti mais aussi d'autres outils économiques (prime de développement, préfinancement des récoltes). Avant tout, le commerce équitable s'inscrit dans une dynamique plus globale de renforcement des capacités des organisations de producteurs à négocier, à s'insérer sur les marchés internationaux et à choisir leur voie de développement (diversification de la production et des sources de revenus, amélioration de la qualité...).

Les organisations de producteurs préexistaient au commerce équitable mais celui-ci a renforcé la solidarité entre les producteurs, au sein des organisations, et les échanges entre les organisations. Il a également accru leur budget de fonctionnement permettant la mise en place de services tels que la formation technique des producteurs, la fourniture de crédit et de matériel. Cela renforce la légitimité des organisations vis-à-vis de leurs membres.

Les exigences des standards Fairtrade / Max Havelaar, en termes de démocratie et de transparence, confèrent aux organisations de

meilleures capacités de gestion. De plus, le versement de la prime de développement leur permet d'acquérir une plus grande autonomie financière. Les assemblées générales qui impliquent tous les producteurs membres favorisent les prises de décision démocratiques et transparentes, sans aucune discrimination (minorité, genre, âge...). C'est ainsi que les producteurs proposent des investissements à réaliser et que tous ensemble, par un vote, ils décident de l'utilisation de la prime de développement.

Les producteurs et le commerce équitable labellisé FLO



Le succès du commerce équitable labellisé ne doit pas occulter les divergences internes qui se font jour et qui sont, en quelque sorte, la rançon de ce succès. C'est ainsi que, dans la dernière Newsletter du Trade for Development Center de la CTB, Samuel Poos écrit ceci : « Fair Trade USA a récemment quitté Fairtrade International, la principale fédération mondiale de commerce équitable pour lancer sa propre initiative. En Amérique latine, des petits producteurs ont créé leur propre certification, en réaction à l'ouverture du label Fairtrade Max Havelaar aux grandes plantations. Les tensions sont de plus en plus vives au sein d'un mouvement traversé par différentes visions du développement et plusieurs approches du commerce équitable. »³

En ce qui concerne le miel, ce marché est aujourd'hui « vendeur » au niveau mondial : le prix payé aux producteurs est supérieur de 25% à 40% au prix minimum fixé par FLO. Le miel équitable est donc acheté selon le prix mondial et la différence avec le commerce conventionnel, au niveau du prix, réside principalement dans la prime de développement.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la décision de certaines organisations de producteurs de se retirer du commerce équitable labellisé par FLO. Leurs raisons sont les suivantes : exigences sans cesse croissantes, augmentation des coûts de certification et, dans le cas du miel, différentiel de prix insuffisant pour compenser le travail supplémentaire demandé, alors que la demande est forte et qu'il est facile, aujourd'hui, de vendre sa

récolte de miel. Mais jusqu'à quand ? Et que se passera-t-il pour ces organisations le jour où la conjoncture ne sera plus aussi favorable???

Utilisation de la prime FLO par les fournisseurs de MFT (Maya Fair Trade)

Exemples :

- constitution d'un capital pour accorder des crédits, venir en soutien aux familles lors de maladies (achat de médicaments) et décès, etc. ;
- achat de matériel apicole: gaufreuse (pour la cire) extracteurs en acier inoxydable, etc. ;
- mise en place d'un programme de contrôle environnemental etc.

¹ www.maxhavelaar.be. ² Les Standards, émis par FLO, respectent les exigences de ISEAL - Code of Good Practice for Setting Social and Environmental Standards. FLO-CERT suit les normes ISO 65 (EN 45011). ³ SPO, Standard for Small Producers Organization. Il existe également un Standard pour les plantations (de bananes, de canne à sucre etc.), qui n'est pas d'application dans le cas du miel. ⁴ La réglementation européenne interdit toute présence d'OGM dans le cas du miel. Dans la foulée de nos dossiers sur le marché du miel (n°20) et de ses acteurs (n°21), nous publierons prochainement un dossier sur les réglementations relatives au miel. ⁵ Sur les aspects environnementaux de l'apiculture et du commerce équitable, voir les Mayazine n° 12 et 13. ⁶ Pour les grandes organisations, on procède par échantillonnage.

¹ Le texte ci-dessous est tiré du Bilan annuel de l'impact du commerce équitable 2010 - 2011, Organisations de petits producteurs, Max Havelaar France. ² Ndlr : Notamment grâce à la «garantie de volume» (contrat de vente ou d'achat à long terme) et au préfinancement des récoltes. ³ Samuel Poos, Lettre d'information du Trade for Development Center, mai 2012, CTB. « En novembre 2010, lors de la 4ème Assemblée Générale de la CLAC, les petits producteurs du commerce équitable ont lancé leur propre label, le «Symbole des Petits Producteurs ».

Maya Fair Trade, unique acteur du commerce équitable spécialisé dans le miel



Maya Fair Trade scrifs (MFT) est installée dans le zoning industriel de Harzé, en province de Liège. Elle compte 5 personnes à temps plein, dont une basée au Mexique. En 2006, pour être plus proche de ses partenaires du Sud, Maya Fair Trade Scrifs (MFT) a décidé d'implanter une antenne en Amérique Latine, au Mexique, et d'y engager un collaborateur permanent et à temps complet, Thomas Gruber.

Les missions suivantes lui ont été confiées :

- Mettre en concordance les besoins en miel de MFT et les possibilités de production sur place ;
- Suivre la production et contrôler la qualité du miel auprès des apiculteurs ;
- Assister et conseiller les apiculteurs actuels et potentiels partenaires de MFT (conduite du rucher, construction de ruches, transhumance des ruches, développement de la production de miels spéciaux, etc.) ;
- Prospecter des nouveaux groupes d'apiculteurs certifiés ou désirant se certifier Fairtrade ;
- Assister les groupes dans les démarches administratives (obtention des certificats divers nécessaires pour l'exportation, certification FLO, Bio, etc.) ;
- Organiser et faire le suivi de la logistique d'exportation.

Pour maîtriser encore davantage cette filière, y compris dans le conditionnement du miel en Belgique, MFT a pour projet de disposer de sa propre miellerie et a acquis, dans ce but, un terrain à proximité de ses bureaux actuels. La construction devrait commencer d'ici la fin 2012.

Volume de miel importé :
en moyenne, 200 tonnes par an.

Origine :
Miels toutes fleurs et monofloraux originaires du Mexique, du Guatemala, du Nicaragua et d'Argentine. Achetés exclusivement auprès d'organisations certifiées par FLO. Quatre de celles-ci fournissent également du miel certifié bio (contrôle Certisys). Des contrats pluriannuels (3 ans) sont systématiquement proposés à tous les fournisseurs de MFT: ils portent sur les volumes par type de miel, les prix sont quant à eux fixés annuellement en début de campagne. La majorité des fournisseurs signent ces contrats.

Destination du miel :
La plus grande partie du miel importé, environ 65%, est commercialisée, après conditionnement, comme miel de dégustation ou à destination de l'industrie. L'autre partie est utilisée comme ingrédient dans la fabrication, sous-traitée, de pâtes à tartiner, confitures, biscuits et confiseries.

Coût des certifications et labellisation (FLO, Max Havelaar et bio) :
De l'ordre de 20.000 Euros/an en moyenne.

Ventes :
Chiffre d'affaires : +/- 1,25 Million d'Euros en 2010.
Chiffre stable depuis 2007, après une période de forte croissance de 2001 à 2007.
+/- 60% miels : +/- 40% produits dérivés.
Importance des exportations : 50% du chiffre d'affaires, vers l'Europe.

Statut : Scrl à finalité sociale.
Principaux actionnaires (92% du capital) : les asbl Maya Fair Trading et Miel Maya Honing.
Autres actionnaires : essentiellement des particuliers.
La finalité sociale réside dans le fait que les actionnaires ne perçoivent pas de dividendes et qu'ils n'ont aucun retour sur investissement. De plus, MFT reverse une partie de ses bénéfices commerciaux à MMH pour soutenir ses projets de développement.

Spécificité de MFT au sein du commerce équitable :
L'objet social de MFT est le commerce équitable, ce qui fait sa spécificité. 100% des produits commercialisés par MFT entrent dans les standards de labellisation du commerce équitable.
A noter : MFT joue un rôle actif dans la Belgian Fair Trade Federation (www.bftf.be).

Communication de MFT sur le commerce équitable :
La réglementation sur l'étiquetage des produits devient tellement exigeante qu'il ne reste plus de place disponible sur les étiquettes pour communiquer sur l'action de MFT dans le commerce équitable. Afin de combler cette lacune, MFT a décidé de réaliser un folder destiné aux consommateurs qui sera disponible dans tous les magasins où les produits Maya sont vendus (pour autant que le magasin accepte de le diffuser).

Pour davantage d'information sur Maya Fair Trade Scrifs : voir www.maya-ft.be

COMMERCE ÉQUITABLE BARBAR-MAYA : L'EXEMPLE D'UNE COLLABORATION RÉUSSIE

Depuis 1995, la brasserie Lefèbvre¹ utilise le miel Maya pour la fabrication de sa bière au miel, la Barbar. Elle a accepté de sponsoriser notre équipe (19 coureurs) aux 20 km de Bruxelles, qui se sont déroulés le 27 mai. C'est l'occasion pour nous de refaire le point sur ce partenariat. Le texte qui suit est extrait d'une interview avec M. Lefèbvre.

Noëmie El Agrebi

Comment a débuté cette collaboration, et qu'est-ce qui explique sa longévité ?

« Nos premiers contacts avec Maya Fair Trade datent de 1995, lorsqu'un bénévole de votre association nous a démarchés. Notre chef de production possédait déjà l'expérience et la maîtrise technique pour utiliser du miel dans un brassin, mais le problème se situait au niveau de la matière première qui ne nous avait pas donné entière satisfaction sur le plan de la qualité.

Or, pour une bière dont l'argument de vente repose justement sur l'ingrédient miel (10 % de la matière sèche du produit), celui-ci doit répondre à nos attentes en termes de qualité et de facilité de production, c'est-à-dire être prêt à l'emploi, filtré et liquide. Et je dois dire qu'en termes de qualité, le miel Maya a résolu les problèmes que nous connaissions avec les autres miels.

Le prix un peu plus élevé du miel équitable n'est pas le facteur déterminant à partir du moment où cet ingrédient est le centre du produit, qu'il est de surcroît de bonne qualité et que le produit fini est rentable. La provenance équitable du produit est un plus, la cerise sur le gâteau en quelque sorte.



Equipe Maya aux 20 km de Bruxelles, avec le T-Shirt portant les logos « MAYA » et « BARBAR », 27/5/12

De là à utiliser l'image du commerce équitable pour son produit, c'est un pas qu'aujourd'hui je ne souhaite pas franchir, et ce, pour deux raisons:

Premièrement, je pense que le consommateur n'est pas encore suffisamment sensibilisé au commerce équitable et, deuxièmement, plutôt par pudeur, je ne souhaiterais pas que notre produit soit associé à une image qui, je crois, relève encore trop de la charité. Mais si le produit et le concept sont vraiment rentables, alors, pourquoi pas ? »

Cette expérience vous incite-t-elle à utiliser d'autres ingrédients du commerce équitable?

« Pourquoi pas ? Nous utilisons également du sucre de canne, donc, si le prix est concurrentiel, nous sommes demandeurs. En sachant que, si le miel est notre ingrédient le plus important et donc pour lequel nous sommes d'accord de payer plus cher, notre maître brasseur n'a pas la même latitude pour le sucre.

¹ Cette brasserie familiale, fondée en 1876 à Quenast, dans le Brabant wallon, produit notamment la Blanche de Bruxelles et la Florefe

NOUVELLES & AGENDA

L'asbl MA'AR remporte le prix « Projet durable 2011 » pour son projet « Innovation dans la production de Miel » en Ethiopie.

Ma'ar est un des partenaires de MMH dans le réseau belge des organisations actives autour de l'apiculture et du développement. MMH soutient avec Ma'ar, grâce au fonds du CNCD un projet apicole à Hagere Selam (Ethiopie du Nord, Tigré).

Le prix «Projet durable 2011» est une initiative de l'organisation néerlandaise «Ethiopia projects» (www.ethiopiaprojects.nl) dont le but est de rassembler des informations sur les projets privés et durables en Ethiopie, de les faire connaître et de les rendre accessibles.



TempoColor : 11^{ème} édition en 2012 Les 21 et 22 septembre, Liège.

Le 21 et 22 septembre à Liège, le Tempo Color remet le couvert pour une 11^{ème} édition...

Au programme, concerts Place des Carnes, points colères dans le piétonnier du centre-ville et marché local « circuit-court » Place Cathédrale.

Comme chaque année un concert-animation, des colloques, des animations et des projets sur l'année seront proposés aux écoles primaires et secondaires. Plus de renseignements sur www.tempocolor.be



Groupe Asakivlé, en prestation au Tempo Color en 2011

Retrouvailles

Le w-e du 1^{er} et 2 septembre, le parc de la Boverie est en fête avec son rendez-vous annuel des associations : Retrouvailles. Rejoignez-nous au stand Miel Maya !



En septembre prochain, le groupe MAYA (Miel Maya Honing asbl, Maya Fair Trading asbl et Maya Fair Trade scrl.fs) qui se trouve à un tournant important de son histoire, a l'intention d'organiser une séance d'information pour décrire ses activités actuelles et présenter ses projets pour le futur.

Si vous êtes intéressé à assister à cette séance, nous vous invitons à prendre contact avec nous pour le 31 août au plus tard, soit par e-mail (benoit.olivier@maya.be) soit par téléphone (04 380 06 18).

D'ICI, DE LÀ LA CAMPAGNE COMMUNES DU COMMERCE EQUITABLE

De nouvelles communes reçoivent le titre, d'autres approfondissent les critères de la campagne : on peut dire que la dynamique « CDCE » est bien lancée en Wallonie !

Laure Combeaud

LE 12 MAI DERNIER, je la commune d'Anthisnes a reçu le titre honorifique de « Commune du commerce équitable ». Il s'agit de la quatrième commune de Wallonie à le recevoir et la première en province de Liège. Les membres du Comité de Pilotage, qui oeuvrent depuis plus d'un an à cette belle réalisation, étaient présents pour la remise de la plaque : enseignants, commerçant, agriculteurs, citoyens actifs. Il faut dire chacun s'est démené pour faire connaître le commerce équitable sur la commune : salon de fournisseurs de produits équitables et de producteurs locaux, animations scolaires réalisées par Miel Maya, mise en place de commandes groupées pour des produits équitables, tenue d'un stand d'information au festival des Anthinoises, etc. Deux membres de Miel Maya ont participé à la cérémonie, non sans émotion car il s'agit de la toute première commune que nous ayons accompagnée dans le cadre de CDCE !

Mais notre travail auprès des communes engagées dans CDCE ne se limite pas à l'accompagnement de la dynamique locale. La sensibilisation en milieu scolaire est un élément incontournable pour que



Remise du titre CDCE en présence de M. Tarabella (Député-Bourgmestre) et de M. Olivier (Miel Maya Honing), 12 mai 2012, Anthisnes

le projet soit approprié tant par les enfants de la commune que par leurs parents. Sans compter que les enseignants participent volontiers aux Comités de Pilotage CDCE de leurs communes. Or, la sensibilisation en milieu scolaire est aussi notre métier !

Ainsi, la commune de Fernelmont, qui a reçu le titre CDCE fin 2011, a sollicité Miel Maya Honing pour mettre en place un programme de sensibilisation au commerce équitable sur 4 de ses écoles (Hingeon, Cortil-Wodon, Marchovelette et Franc-Waret). Depuis début 2012, 200 élèves répartis sur 13 classes

ont réalisé, suite aux animations effectuées par MMH, de nombreuses activités autour du commerce équitable. Les parents ont également été touchés à travers des petits déjeuners équitables et grâce à des expositions réalisées par les enfants. Ces activités sont en cohérence avec le critère 3 de la campagne CDCE, qui vise à sensibiliser les entreprises, les associations et les écoles. Il s'agit donc d'un renforcement de ce critère, ce qui montre bien que le titre CDCE n'est pas une fin en soi mais plutôt un début dans l'aventure du commerce équitable !

DONS

Miel Maya Honing asbl est agréée pour délivrer des attestations fiscales, pour tout don d'au moins 40€ par an (versé en une ou plusieurs fois).

Compte bancaire :
IBAN BE 91 3400 6533 3376
Code BIC : BBRUBEBB

Pour tout versement de 40€, vous recevrez une attestation fiscale qui vous permettra de déduire votre don de vos revenus: c'est votre avantage fiscal.

Vous contribuerez ainsi au financement de nos projets au Mexique, en Amérique centrale et en Afrique. Les projets en Amérique latine sont cofinancés par la Coopération belge (DGD) dans le cadre de notre Programme 2011-2013. L'objectif global de ce Programme est formulé comme suit : Au Sud, l'apiculture contribue au développement durable (économique, social et environnemental) d'organisations apicoles à finalité sociale issues de communautés paysannes marginalisées. Au Nord, le consommateur contribue au développement durable en adhérant au commerce équitable et en adaptant son comportement en conséquence. Il en partage les valeurs, qui lui sont également bénéfiques notamment sur le plan de l'environnement. De cette façon s'établit une relation mutuelle, équitable et respectueuse entre le producteur du Sud et le consommateur du Nord.

Art. 4 Loi 8.12.92 – Arr. Min. 18.03.93. Miel Maya Honing asbl gère de manière autonome une base de données automatisée afin d'enregistrer les données concernant la gestion des relations avec ses donateurs et sympathisants. Vous avez le droit de demander toutes les données vous concernant et de les faire modifier le cas échéant.



CARTE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DE MIEL CERTIFIÉES PAR FLO, MAI 2012.

Pour situer les partenaires de Maya Fair Trade, nous vous invitons à vous rendre sur le site www.maya-ft.be

